

## Commune LES ESTABLES

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2024 - 20H30</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Date de convocation : 08/04/2024*

*Effectif légal du conseil municipal : 11*

**Présents :**

X	Philippe BRUN		Odette GAILHOT
X	Alice MALARTRE		Yves SANIAL
X	Michel RIBES	X	Thierry MICHEL
X	Laurence EXBRAYAT	X	Alain ROMÉAS
X	Jeanne PRADIER		Michel LEYDIER
	Alexandre MALARTRE		

*Absent(s) : 4*

*Excusé(s) représenté(s) : 2*

*Secrétaire de séance : Laurence Exbrayat*

### ORDRE DU JOUR :

- 1- **Approbation du dernier compte rendu**
- 2- **Délibération modificatrice emprunt**
- 3- **Vote du compte administratif : budget général, eau et assainissement, lotissement Peyrou**
- 4- **Re adhésion au groupe d'achat d'électricité**
- 5- **Délibération en vue de modification de contrat de travail**
- 6- **Délibération pour règlement agent qui a effectué un remplacement**
- 7- **Divers**

---

#### 1- **Approbation du dernier compte rendu**

Le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve ce compte rendu

#### 2- **Délibération modificatrice emprunt**

Une erreur s'est glissée sur les emprunts réalisés par la commune en 2023

- l'emprunt 20026601 de 300000 € mis sur la commune concerne le budget eau/assainissement
- l'emprunt 20026602 de 100000 € mis sur le budget eau/ assainissement concerne la commune

Des échéances ont été payées sur 2023 donc il faudrait faire les rectifications suivantes

Sur le budget assainissement :

- titre de 3750 € au 1641
- titre de 1324,69 € au 773
- mandat de 11250 au 1641
- mandat de 3974,07 au 6611
- mandat de 100000 € au 1641

- titre de 300000 € au 1641

Sur le budget commune

- mandat de 3750 € au 1641
- mandat de 1324,69 € au 6611
- titre de 11250 au 1641

- titre de 3974,07 au 773  
- mandat de 300000 € au 1641

- titre de 100000 € au 1641

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'approuver la réalisation des modifications.

### 3- Vote du compte administratif : budget général, eau et assainissement, lotissement Peyrou

Lecture du compte administratif par Mr le Maire, du compte eau/assainissement et lotissement de Peyron par Michel Ribes. En l'absence de Mr le Maire le compte administratif est approuvé par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention. Les comptes eau/assainissement et lotissement de Peyron sont approuvés par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

#### Commune

	<b>Fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
<b>Dépense</b>	537 744,13	531 936,04
<b>Recette</b>	930 149,08	378 943,08
<b>Total</b>	<b>+392 404,95</b>	<b>-152 992,96</b>

#### Eaux et assainissement

	<b>Fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
<b>Dépense</b>	94 847,64	125 493,46
<b>Recette</b>	91 663,45	219 665,59
<b>Total</b>	<b>-3 184,19</b>	<b>+ 94 172,13</b>

#### Lotissement Peyrou

	<b>Fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
<b>Dépense</b>	171 444,01	171 444,01
<b>Recette</b>	171 444,09	171 444,01
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 4- Re adhésion au groupe d'achat d'électricité

Afin de bénéficier du tarif préférentiel, inférieur de 15 à 20 % par rapport au tarif règlementé, à partir de 2026, nous devons renouveler notre adhésion. Celle-ci est actuellement effective jusqu'au 31 décembre 2023. Délibération est prise à 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

### 5- Délibération en vue de modification de contrat de travail

Véronique s'est vu confier des missions de travail supplémentaires à la mairie, entre autres. : collecte des données des différents agents afin de les fournir au centre de gestion pour la réalisation des payes et le transport scolaire. Une proposition d'avenant à son contrat de travail, afin de lui attribuer 3h de plus par semaine, est proposé et approuvé à l'unanimité des présents.

### 6- Délibération pour règlement agent qui a effectué un remplacement

Un contrat de travail de 30h doit être réalisé afin de pouvoir payer l'agent qui est venu travailler à la mairie. Nous prendrons également en charge ses frais de déplacements. Elle bénéficiera de 10% de précarité et 1/10ème de congés payés. Délibération est prise à 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention de réaliser ce contrat de travail.

## 7- Divers

- Travaux église : les travaux de préparation suivent leur cours, l'ancien chauffage a été retiré par les employés communaux. La grue sera mise en place la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai.
- Le 19 avril un concert est organisé par la bibliothèque. Une demande est faite de prise en charge les repas des 6 artistes par la municipalité. La demande est acceptée.
- Le 27 avril aura lieu à Moudeyre la vente des tulipes au profit de la recherche contre le cancer.
- Une demande a été faite de déplacer le marché du dimanche pendant la durée des travaux de l'église. Nous pensons que cela n'est pas souhaitable pour la vie du village.
- Les barrières Vauban nécessaires pour la mise en place de l'arrivée de la course du 4 juin nous seront prêtées par la ville du Puy. L'entreprise Ribes TP assurera leur transport le lundi 3 juin et le jeudi 6 juin. Pour ce même jour, 15 conteneurs poubelles ont été réservés.
- La commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 aura lieu le jeudi 9 mai, pour l'ascension.

La séance est levée à 23h30